

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Février 2017

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Michel D'ELIA, Mr Ludovic GRAINCOURT, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL.

Pouvoir : Mme Julie VERNOCHET pour Mr Michel D'ELIA

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS,

La séance démarre à 20 heures.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance. 2 membres du collectif RêVA sont présents.

1) **Tableau de Financement des travaux de rénovation du complexe Mairie Ecole**

Vincent CROUZIER, 1^{er} Adjoint, présente le plan de financement du projet réactualisé. Le dossier a maintenant été réceptionné complet à la Préfecture pour obtention de la DETR. Le tableau a été remis à jour pour prendre en compte la DETR ainsi que la correction de la répartition de la subvention du Fond de Soutien apporté par la région. La loi a changé en décembre 2016 et la partie Mairie / Salle de classe prise en compte par la DETR ne peut excéder 70% de subventions publiques contre 80% en 2016. L'aide demandée en DETR est donc de 41,45% des travaux concernant la salle de classe et la mairie pour ramener l'autofinancement communal à 30%.

Nous sommes toujours actuellement sur un financement global d'environ 40% soit 1/3 du coût des travaux bruts hors assistance. Le coût total du projet est estimé à environ 450 000 euros HT.

Il est à noter que notre projet est toujours éligible au programme de Fond de Soutien de la préfecture sur la partie Bibliothèque – Ascenseur – Coursive – Espace Public Numérique, ce qui pourrait diminuer notre part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2) **Avenant Maîtrise d'œuvre**

Le coût final estimé lors de la finalisation du DCE a augmenté par rapport à l'Avant Projet Sommaire. Les honoraires de notre architecte Eric Beyon qui s'occupe de la Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation du complexe Mairie Ecole sont calculés au pourcentage du coût final estimé (9,5%).

Compte tenu de l'évolution du coût à la hausse, il convient donc de signer un avenant au contrat passant cette rémunération de 27 550 à 38 640 euros HT. Cette somme ne bougera plus quel que soit le montant réel de l'opération suite à l'appel d'offres et les coûts réels d'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et régler la somme due selon l'échéancier prévu.

3) **Proposition d'une enquête pour un verger de sauvegarde**

Jacques LOURY, 4^{ème} Adjoint nous fait part d'un projet de plantation d'un verger de sauvegarde. Ce projet a été discuté en commission environnement avec le collectif RêVA.

Suite à cette commission, la municipalité a consulté 2 experts pour discuter de la faisabilité du projet : Luc JOLIET, Maire de Tart L'Abbaye ayant mis en place ce type de verger dans sa commune et un membre de l'association « Les croqueurs de pommes du Val de Saône ».

Le projet est viable, le terrain propice et le collectif souhaite planter ce verger sur un terrain faisant partie du domaine public au bout du lotissement Le Clos. Il faudrait, dans ce cas, probablement abattre 4 érables.

Il est proposé de soumettre une enquête aux habitants pour recueillir leur opinion quant à ce projet. Un débat a alors lieu et des modifications sont portées au projet d'enquête proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'une enquête consultative auprès de la population pour ce projet de verger de sauvegarde.

Les membres du collectif RêVA se retirent de la séance.

4) Appel d'offres du projet de rénovation du complexe Mairie Ecole

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 14 février à 18 heures. Beaucoup de lots ne sont pas encore attribués. Un certain nombre de précisions a été demandé à des entreprises. Certains lots sont en négociation, car dépassant l'estimation, comme autorisé dans cet appel d'offres.

Un lot n'a pas donné lieu à réponse. La commune procède, pour celui-ci, à une consultation directe d'entreprises.

La première analyse montre que les coûts de l'estimation globale des travaux sont respectés.

Une autre réunion de la CAO sera programmée quand ces points auront évolué.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

5) PLUi

Suite à la loi ALUR du 27 Mars 2014, la commune doit se prononcer avant le 27 Mars 2017 sur le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'intercommunalité. Dans ce cadre, la responsabilité de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal reviendrait à la Communauté de Communes en lieu et place de la commune dans le cadre d'un PLU communal. L'avis de la commune deviendrait alors simplement consultatif. Le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur ce dossier le 4 novembre 2016 mais doit se prononcer dans les 90 jours précédant cette date du 27 Mars 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU en PLUi à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise n'est, pour nous, pas prête à reprendre cette partie. Pour les élus municipaux, ce transfert ne pourrait s'opérer qu'en ayant une vision claire d'un projet de territoire de la CCPD que les élus communautaires n'arrivent actuellement pas à définir ensemble.

6) Convention de servitude entre le Conseil Départemental et la commune

Le Conseil Départemental a fait installer une armoire PRM pour la fibre optique. Celle-ci permettra le raccordement de différents opérateurs.

Ces équipements ont été installés sur le Domaine Public. Il convient donc de signer une convention de servitude gratuite sur la parcelle concernée (D956).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le Conseil Départemental.

7) Lotissement derrière la rue des Meix

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement privé d'un lotissement de 9 parcelles derrière la rue des Meix entre l'entrée du site industriel côté Pevescal et la rue des vergers.

Parmi ces 9 parcelles, l'une d'entre elles est prévue comme locative.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

8) Exonération Taxe d'habitation

Une délibération du 16/06/1983 fixe des taux d'abattement de la taxe d'habitation selon le nombre d'enfants résidant. L'impact de cette mesure est d'environ 14 000 euros.

Ces taux d'abattement sont les suivants :

- 20% pour 2 enfants
- 25% à partir de 3 enfants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir cette mesure et conserver ces taux d'abattement au même niveau afin de ne pas pénaliser les contribuables.

9) Travaux de voirie route de Beire le Fort

L'entreprise LORIN prépare actuellement gratuitement l'étude du projet de travaux concernant les trottoirs, l'écoulement des eaux pluviales et le parking. Les travaux avaient été pré-estimés à environ 63 Keuros. Le Conseil Départemental a concédé la rétrocession de la parcelle concernée par le parking.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

10) Aide aux usagers du service extrascolaire

Afin de soutenir les familles, la municipalité souhaite mettre en place une aide pour les usagers du service extrascolaire. Il faut rappeler que la reprise de cette compétence par la CCPD en 2014 s'est traduite par une augmentation de 6 euros par jour de participation soit 80 à 150% selon les familles concernées. On a pu également constater la baisse plus que significative de la fréquentation liée, en très grande partie, à cette augmentation de tarif.

L'aide proposée est de 2 euros par jour par enfant quel que soit le lieu d'accueil des services de la CCPD sur son territoire.

Cette aide sera versée par le CCAS sur la base d'inscription périodique en mairie sur présentations de factures acquittées. Ce fond sera abondé par des subventions communales exceptionnelles versées au CCAS en fonction des besoins clairement identifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place cette aide pour tous les usagers du service extrascolaire qui entre en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le montant de cette aide pourra être revu périodiquement en fonction de l'impact financier de cette mesure.

11) Modification des statuts du SICECO

Suite à la loi NOTRe et au schéma de cohérence territoriale, les statuts du SICECO se trouvent modifiés. Certaines communes ont dû le quitter pour rejoindre le Grand Dijon, d'autres de l'ancien syndicat de Plombières ont dû l'intégrer. Les EPCI peuvent maintenant intégrer le SICECO notamment dans le cadre du plan Energie Climat. Une Commission Locale d'Energie spécifique aux EPCI a été créée. D'autres communes changent de CLE.

La commune s'est déjà prononcé 2 fois contre des changements de statuts dans les 18 derniers mois sans résultat. La commune doit se prononcer sur ce dossier.

J-E ROLLIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix Pour et 9 Abstentions, valide ces modifications de statuts.

12) Divers

- Circulaire CNI : A compter du 20 Mars 2017, la commune de Collonges les Premières n'aura plus la compétence des cartes nationales d'identité. Seules, les 20 mairies du département déjà équipées pour les passeports garderont cette compétence.
- Emplacement coiffeuse : Madame CHEROUOT, coiffeuse ambulante, demande de pouvoir installer sa caravane sur notre commune dans un espace public muni d'une prise électrique. Elle tiendra une permanence les vendredi matin entre 9h et 12h sur le parking de la salle des fêtes.
- Gare SNCF : une rumeur circule indiquant que le bâtiment de la gare de Collonges est à vendre. Nous attendons des nouvelles de la SNCF sur ce point.
- Conduite d'eau sur terrain privé : une conduite d'eau potable passe sur le terrain de Mme JANSON rue la Priale. Elle alimente la rue La Priale et le Petit Saussis. Après contact avec le SIPIT, il semblerait opportun, dans le cadre d'une refonte de voirie de la déplacer sur le domaine public. Nous attendons une réponse du SIPIT pour une éventuelle prise en charge de ces travaux de déplacement de conduite.
- Repas CCAS : celui-ci aura lieu le dimanche 9 Avril à 12 heures à la salle des fêtes. L'animation sera assurée par Pascal TROUSSEL.
- L3R : L'association L3R souhaite faire une réunion avec les riverains le samedi 8 avril à 10h. L'objectif est de faire le bilan du concert du 16 juillet dernier et de proposer de futures manifestations prévues en 2017.
- Cérémonie du 11 Novembre : Monsieur Serge LALLEMAND doit être médaillé par l'Union Nationale des Combattants à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre. L'heure de la cérémonie devra probablement, à cette occasion, être avancée. Il faut rediscuter de cet horaire avec Jacques PROST, président de l'UNC de Genlis.
- Tableau de garde des élections : Les élections présidentielles auront lieu les dimanche 23 Avril et 7 Mai 2017 de 8h à 19h. Les élections législatives auront quant à elles lieu les dimanche 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h.

Présidentielles

Date	8H → 10H45	10H45 → 13H30	13H30 → 16H15	16H15 → 19H00
23 Avril 2017 Président : P. PETIT VP : V. CROUZIER	P. PETIT MJ. TROUSSEL M. SAVROT	V. CROUZIER J. LOURY D. SIMONNET	P. PETIT M. D'ELIA JE. ROLLIN	V. CROUZIER M. D'ELIA J. LOURY
7 Mai 2017 Président : P. PETIT VP : V. CROUZIER	P. PETIT MJ. TROUSSEL M. SAVROT	V. CROUZIER J. LOURY D. SIMONNET	P. PETIT M. D'ELIA JE. ROLLIN	V. CROUZIER M. D'ELIA J. LOURY

Législatives

Date	8H → 10H30	10H30 → 13H	13H → 15H30	15H30 → 18H00
11 Juin 2017 Président : V. CROUZIER VP : JE. ROLLIN	JE. ROLLIN MJ. TROUSSEL M. SAVROT	V. CROUZIER S. BIONDI J. VERNOCHET	JE. ROLLIN M. D'ELIA D. SIMONNET	V. CROUZIER M. D'ELIA J. LOURY
18 Juin 2017 Président : P. PETIT VP : V. CROUZIER	P. PETIT MJ. TROUSSEL M. SAVROT	V. CROUZIER S. BIONDI J. VERNOCHET	P. PETIT M. D'ELIA JE. ROLLIN	V. CROUZIER M. D'ELIA J. LOURY

La séance est levée à 22H30